

DELIBERATION N° DSC/2022/371

3.8

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220926-312296-DE-1-1 Date de réception en préfecture le 10 octobre 2022 Affiché le 11 octobre 2022

Suite à la convocation en date du 12 septembre 2022 LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Réunie à Lille le 26 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie CIETERS donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Sylvie CLERC donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Christine DECODTS donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Barbara COEVOET, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Jacques HOUSSIN donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Doriane BECUE, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Sébastien SEGUIN, Christian POIRET donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Marie-Hélène QUATREBOEUFS donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s): Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX.

<u>Absent(e)(s)</u>: Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Agnès DENYS, Jean-Claude DULIEU, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET: Attribution de subventions au titre de la politique sportive.

Vu le rapport DSC/2022/371

Vu l'avis en date du 19 septembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Suite à l'annonce en commission thématique par Monsieur CADART, conseiller délégué au sport, de l'annulation de la 8ème édition de l'épreuve sportive "Nocturne du Val Joly", l'attribution de la subvention au Comité départemental d'Athlétisme du Nord pour son organisation est annulée.

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives, les subventions détaillées dans l'annexe 3 ci-jointe, pour un montant global de 255 650 € ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, des aides détaillées dans l'annexe 5 ci-jointe, pour un montant global de 38 480 €;
- d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs, reprises dans l'annexe 7 ci-jointe, pour un montant total de 69 000 €;
- d'attribuer aux clubs de l'Excellence sportive, des aides, selon les modalités reprises en annexe 8 cijointe et pour un montant total de 1 160 000 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (associations/communes, clubs de l'Excellence), dans les termes des projets ci-joints en annexe 2 et 9 ;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022, Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 29009OP004 (bourses sportifs haut niveau) et 23009OP002 (clubs excellence sportive).

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 57.

48 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 22 pouvoirs.

Madame TONNERRE-DESMET DESMET (porteur du pouvoir de Monsieur LEDOUX), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision et il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DELRUE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Monsieur PLOUY.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation, la Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

MODALITES POUR LE FINANCEMENT DES TOURNOIS DE FOOTBALL

Le montant de la subvention est proposé sur la base des principes suivants :

1.1 Aide forfaitaire attribuée en fonction du niveau du tournoi :

- International 1 068 € (homologué avec plus de 6 nations)

National
 Epreuve de Masse
 763 € (homologué comptant moins de 6 nations)
 763 € (homologué regroupant plus de 16 équipes)

1.2 Aide complémentaire accordée pour un tournoi international ou national :

Le montant de l'aide complémentaire est calculé d'après la fiche d'évaluation transmise par le Comité Départemental Nord de Football.

Le Département attribue une aide complémentaire au regard de la fiche d'évaluation transmise par le Comité Départemental Nord de Football.

Critères d'évaluation :

Accueil : - déplacement Fonctionnement : - arbitrage Qualité : - communication

- logement - suivi médical - animation

- nourriture - entrées

Calcul de l'aide complémentaire (cf. grille d'évaluation) :

Niveau	Montant attribué par poste retenu	Montant maximum de l'aide
	en catégorie A	complémentaire
International	152 €	1 216 €
		(8 postes A x 152 €)
National	77 €	616 €
		(8 postes A x 77 €)

REMARQUE:

Cette grille ne constitue qu'un outil mis à la disposition de la Commission. Celle-ci conserve toutes ses prérogatives et notamment celle de déroger, après examen détaillé d'un dossier, à la règle du montant maximum qui résulte de ce tableau. Cela vaut notamment pour les manifestations présentant un intérêt tout particulier pour le Département du Nord.



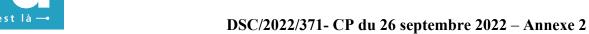
Direction des Sports et de la Culture Service des Sports Tél : 03.59.73.58.92

COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE FOOTBALL

GRILLE D'EVALUATION POUR LE CALCUL DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

VILLE :				CLUB:
Dénomination du tourno	i :			
Correspondant :				
Adresse:				
Période :				
Dates:				
Catégorie :				
DATE HOMOLOGATION	LIGU	JE :		N°:
ANALYSE DILTO	HRN		ΔRΙ	E COMITE DEPARTEMENTAL NORD DE FOOTBALL
Accueil :	OIXIX	<u> </u>	<u> </u>	LE COMITE DEL ARTEMENTAL NORD DE L'OCTUALE
<u> </u>	Α	В	С	
Déplacement				
Logement			\vdash	
Nourriture				
Fonctionnement :				
<u> </u>	Α	В	С	
Arbitrage				
Médical				
Entrées				
Qualité :				
<u>Quante</u> .	Α	В	С	
Communication/Publicité				
Animation				
	SAION	ما د	nivos	u du tournoi) est attribuée pour chaque poste repris en
One aide 132 e du 11 e (s	361011	1 16	IIIVG	u du tournoi) est attribuée pour chaque poste repris en
Catégorie A.				
Nombre d'équipes				
Niveau des équipes				
Nombre et désignation d	les na	ation	18	
représentées	00 110	2001	10	
representees				
				Remarques Générales de l'Officiel ayant visité le tournoi
Fiche validée par le Présid	dent			
du Comité Départemental		l de		
Football				
(A) Très satisfaisant / activité prise e	on ohor	an to	talama	st par la alub arganizataur

- (A) Très satisfaisant / activité prise en charge totalement par le club organisateur.
 (B) Satisfaisant / activité prise en charge partiellement par l'organisateur.
 (C) Moyen / activité non prise en compte pour l'organisation du tournoi.





Direction générale adjointe Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture Service des Sports

03 59 73 57 98 maxime.boschetti@lenord.fr Réf : Convention Tour de France Affaire suivie par : Maxime Boschetti

TIERS 653 725

CONVENTIONAssociation Les Doggies

Vu la délibération de la Commission permanente en date de	u 26 septembre 2022 ;
ENTRE:	
LE DEPARTEMENT DU NORD Représenté par le Président du Département du Nord,	d'une part,
ET	
L'ASSOCIATION LES DOGGIES – AMBASSADEURS DU FAIRP Représentée par son Président,	PLAY d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :	

ARTICLE 1 - Objet :

Le Département du Nord attribue à l'association « Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay » une subvention de 23 000 euros pour permettre à des jeunes nordistes issues de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et à leurs encadrants d'assister aux matchs du Lille Olympique Sporting Club (LOSC) qui se dérouleront à domicile lors de la saison 2022-2023 du Championnat de France de Football (Ligue1).

L'aide Départemental permettra à l'association :

- D'acheter 1000 places pour les enfants et leurs accompagnants (60 par match)
- D'offrir à chaque invité une écharpe de supporter en souvenir de la rencontre

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 : *Opération 230090P005 / 23009E15*

ARTICLE 2 - Partenariat et Communication:

L'association « Les Doggies Ambassadeurs du Fairplay » s'engage à :

- Associer le Conseil départemental du Nord à toutes les démarches promotionnelles entrant dans le cadre du partenariat et notamment à accueillir, pour les matchs à domicile du LOSC, des publics prioritaires de la collectivité départementale notamment des enfants confiés à l'ASE.
- Insérer le logo du Département du Nord sur les différents supports de communication ou objet promotionnels (écharpes de supporters) qui seront conçues dans le cadre de ce partenariat en respectant la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante : https://communication.lenord.fr.

ARTICLE 3 - Litige :

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION « LES DOGIES-AMBASSADEURS DU FAIR PLAY

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Christian POIRET

Thierry ALSTERS



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 JUIN 2016 RAPPORT DSJ/2016/182 ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

La participation forfaitaire est déterminée par le nombre de licenciés à l'association sportive du collège au regard du nombre total d'enfants scolarisés dans l'établissement (**Cf. point I**).

Cette aide forfaitaire est complétée par une participation liée aux frais de déplacements pour une finale de Championnat de France ou une finale nationale ou encore pour la participation à un stage sportif de plein air sur la station touristique du Val Joly (**Cf. point II**).

I - Participation Forfaitaire

Déterminée en fonction du nombre de licences UNSS et UGSEL et de l'effectif total d'élèves inscrits dans le collège (ratio licences/effectif total) :

R = ratio nombre d'enfants licenciés par rapport au nombre total de collégiens scolarisés au sein de l'établissement	Montant de l'aide départementale
R ≥ 30%	450 €
10% < R < 30 %	250 €
R<10%	100 €
Si aucune licence UNSS ou UGSEL délivrée	Pas d'aide forfaitaire

La participation forfaitaire est attribuée dans la limite d'une aide par année scolaire.

II - Participation complémentaire pour les déplacements

Une participation complémentaire est attribuée aux associations sportives des établissements du second degré en vue de permettre aux collégiens de participer à une finale d'un Championnat de France UNSS ou à une finale nationale UGSEL.

Cette aide est de 30 € par élève dans la limite maximale de 30 collégiens licenciés à l'UNSS ou l'UGSEL. Cette participation n'excédera pas 900 € par AS et par année scolaire.

Il a été également décidé de prendre en charge, pour les élèves licenciés à l'AS de leur établissement, les frais liés à l'organisation d'un stage sportif de plein air et pleine nature sur la station touristique du Val Joly. Cette aide s'élève à 40 € par élève dans la limite de 30 collégiens.

Ces aides complémentaires (finale d'un Championnat de France UNSS ou UGSEL et stage sportif de plein air) peuvent être cumulées dans la limite de 1 200 € par AS et par année scolaire.

				ATTRIBU	JTION DE S	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIO	NS SPORTIV	/ES DE CO	DLLEGES			
	siège de l'association sportive				EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
						COLLEGES PUBLICS						
1	Collège Albert Ball Boulevard Léon Blum BP 38 59112 ANNOEULLIN	L	2	450 390	642	Madame Isabelle DEVINEAU	188	29	250 €	0€	0€	250 €
2	Collège Félix Del Marle 62 Rue Henri Barbusse 59620 AULNOYE AYMERIES	A	5	331 082	653	Monsieur Luc DELANGE	260	40	450 €	0€	450 €	900 €
3	Collège Jean Rostand 136 Bd Faidherbe 59280 ARMENTIERES	L	4	141 904	470	Monsieur Hervé BARET	165	35	450 €	0€	150 €	600 €
4	Collège Maxime Deyts Rue Jean Moulin 59270 BAILLEUL	D	8	418 888	867	Madame Sandrine BAILLOBAY	243	28	250€	520 €	0€	770 €
5	Collège Gilles de Chin Rue de Klotten 59145 BERLAIMONT	Α	5	141 907	281	Monsieur Didier LEMOINE	117	42	450 €	0€	90 €	540 €
6	Collège de l'Ostrevant Rue Emmanuel Chabrier BP 67 59111 BOUCHAIN	<	14	436 260	771	771 Monsieur Bertrand DELROT		24	250 €	0€	210€	460 €
7	Collège Jean Macé 157 Rue Victor Hugo prolongée BP 7 59860 BRUAY SUR L'ESCAUT	v	3	145 532	500	Monsieur Richard CAILLE	109	22	250 €	0€	570€	820 €
8	Collège Jules Ferry Rue Monseigneur Guerry BP 414 59407 CAMBRAI Cedex	С	9	129 788	519	Monsieur Thierry SEYNAVE	143	28	250 € CP 27/06/22	0€	300 €	300 €
9	Collège Fénelon Boîte Postale 407 59407 CAMBRAI Cedex	С	9	130 023	496	Monsieur Richard FRATICELLI	132	28	250 €	680 €	0€	930 €
10	59670 CASSEL	DK	8	381 791	442	Monsieur Eric BOUVE	200	28	250 €	0€	660€	910 €
11	Collège Alfred Jennepin Rue Blanchard 59149 COUSOLRE	A	19	129 740	163	Monsieur Jean-Luc GROSSE	62	38	450 €	1 200 €	0€	1 650 €
12	Collège Bayard Rue du Stade bayard 59273 DENAIN Cedex	v	14	130 031	356	Monsieur Nicolas CAILLIEREZ	33	9	100€	0€	0€	100 €
13	Collège Arthur Van Hecke 2 Rue Boileau 59140 DUNKERQUE	DK	17	346 955	350	Madame Catherine MALEXIS	99	28	250 €	0€	690€	940 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
14	Collège Gaspard Malo 1290 Boulevard de l'Europe 59240 DUNKERQUE	DK	17	130 842	540	Monsieur Vincent FLAHAUT	213	39	450 €	0€	180€	630 €
15	Collège Lavoisier 37 Rue Sadi Carnot 59680 FERRIERE LA GRANDE	Α	30	120 707	430	Madame Isabelle LIENARD	190	44	450 € CP 27/06/22	0€	240 €	240 €
16	Collège du Moulin 21 Rue du Comté de Flandre BP 70039 59791 GRANDE SYNTHE Cedex	DK	20	141 906	326	Monsieur Nicolas BILLIET	141	43	450 €	0€	0€	450 €
17	Collège Antoine de Saint-Exupéry 23 Rue du Progrès BP 80130 59260 HELLEMMES	L	25	124 382	827	Monsieur Eric LAHAYE	314	38	450 €	0€	180€	630 €
18	Collège Charles de Gaulle 873 Rue Marx Dormoy BP 209 59573 JEUMONT Cedex	Α	30	129 906	332	Monsieur Eric GEORGES	84	25	250 €	1 200 €	0€	1 450 €
19	Collège Pierre de Ronsard 17 Rue du Vélodrome BP 70059 HAUTMONT 59618 MAUBEUGE Cedex	Α	7	129 759	405	Madame Myriam FREMAUX	104	26	250 €	0€	180 €	430 €
20	Collège Albert Schweitzer A5 Rue du Collège 59480 LA BASSEE	L	2	129 794	874	Madame Laurence DELVAUX	420	48	450 €	0€	210€	660 €
21	Collège Yvonne Abbas (ex Collège Flandre) 64 Bis Rue des Gantois BP 45 59562 LA MADELEINE Cedex	L	23	419 481	450	Madame Dominique REMY	88	20	250 €	0€	0€	250 €
22	Collège André Malraux 400 Rue du Maréchal Leclerc 59552 LAMBRES LEZ DOUAI	D	15	129 800	478	Monsieur Nicolas FASSARD	21	4	100€	0€	0€	100 €
23	Collège Jean Rostand 1 Allée aux Lièvres 59360 LE CATEAU CAMBRESIS	С	10	396 946	760	Monsieur Michel LECERF	150	20	250 €	0€	0€	250 €
24	Collège Eugène Thomas 5 Rue de l'Etang du Mayeur 59530 LE QUESNOY	Α	7	71 962	972	Madame Catherine MENET	307	32	450 €	0€	810€	1 260 €
25	Collège Carnot 43 Boulevard Carnot 59800 LILLE	L	23	132 294	706	Monsieur René GRENU	175	25	250 €	0€	210€	460 €
26	Collège Lévi Strauss 1 Place Leroux de Fauquemont 59000 LILLE	L	27	625 189	491	Madame Fatma MEDDAH ARAIBI	86	18	250 €	0€	0€	250 €
27	Collège Jean Jaurès 1 Rue de la Paix du 8 mai 1945 59160 LOMME	L	28	604 705	463	Madame Armelle MANES	81	17	250 €	0€	0€	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
28	Collège Jean Rostand 509 Rue Paul Mattrenghen BP 5 59279 LOON PLAGE	Dk	20	418 622	320	Monsieur Gilles DHAINAUT	101	32	450 €	0€	0€	450 €
29	Collège Voltaire 700 Rue Jean Jaurès 59156 LOURCHES	v	14	408 662	537	Monsieur Laurent DUC MAUGE	121	23	250 €	0€	0€	250 €
30	Collège Gambetta rue Gambetta BP 82 59452 LYS LEZ LANNOY CEDEX	L	13	129 793	668	Madame Patricia GUILLONNEAU	234	35	450 € CP 27/06/22	0€	300 €	300 €
31	Collège Alphonse Terroir 131 Avenue Albert Schweitzer 59582 MARLY Cedex	v	29	418 629	535	Madame Anne-Sophie DURIEUX	143	27	250 €	1 200 €	0€	1 450 €
32	Collège Guillaume Budé 1 Allée Guillaume Budé BP 30 139 59602 MAUBEUGE Cedex	Α	30	129 798	507	Monsieur Pascal EVRARD	104	21	250€	1 200 €	0€	1 450 €
33	Collège Maxence Van der Meersch Rue Mirabeau BP 60025 MOUVAUX 59588 BONDUES Cedex	L	24	129 801	376	Monsieur Mokhtar MENMADALA	105	28	250 €	0€	0€	250 €
34	Collège Saint Exupéry 1 Rue Saint Exupéry 59264 ONNAING	v	3	129 768	462	Monsieur Maurice ARNAUD	92	20	250 €	0€	0 €	250 €
35	Collège du Pévèle 34 Rue du Collège BP 89 59358 ORCHIES Cedex	D	31	129 799	930	Madame Danière GAGLIARDI	261	28	250€	0€	180€	430 €
36	Collège Pierre Gilles de Gennes 282 Avenue des Sports BP 70039 59494 PETITE FORET	v	6	604 708	552	Madame Nora AIT HSSAIN	115	21	250€	0€	0€	250 €
37	Collège Jehan Froissart 1 Rue des hauts bois 59920 QUIEVRECHAIN	v	29	490 619	451	Monsieur Jean-Michel DEVIENNE	75	17	250 €	0€	0€	250 €
38	Collège Anne Frank 314 Avenue des Nations Unies BP 40 59058 ROUBAIX Cedex	L	32	436 252	480	Monsieur Thierry BUCQUOYE	123	26	250 € CP 27/06/22	0€	360 €	360 €
39	Collège Marie Curie 51 Rue des Viviers du Clos BP 237 59734 SAINT AMAND LES EAUX	v	34	129 814	487	Monsieur Ludovic CHEVUTSCHI	121	26	250 €	0€	390 €	640 €
40	Collège Albert Roussel 87 Rue de Guisnes bp 40300 59203 TOURCOING	L	38	143 723	552	Monsieur Lionel VASSEUR	62	26	250€	0€	0€	250 €
41	Collège Albert Camus 1 Rue Pierre Vienot 59239 THUMERIES	L	36	129 804	587	Monsieur Alain CHANU	140	24	250 €	0€	0€	250 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
42	Collège Paul Langevin Rue de l'Egalité 59125 TRITH SAINT LEGER	V	6	419 460	244	Monsieur Pascal MAES	37	15	250 €	0€	0€	250 €
43	Collège Charles Eisen 22 Rue du Collège BP462 59322 VALENCIENNES Cedex	v	39	129 810	478	Madame Corinne HENNOTELLE	140	29	250 € CP 27/06/22	0€	900€	900 €
44	Collège Chasse Royale Rue de Lomprez BP 441 59322 VALENCIENNES	v	39	129 808	323	Monsieur Hervé LEGRAND	69	21	250 €	0€	0€	250 €
45	Collège Carpeaux Rue Edmond Membrée 59300 VALENCIENNES	v	39	132 291	574	Monsieur Pierre LEISTEL	177	31	450 €	0€	0€	450 €
46	Collège Antoine Watteau 20 Bis Bd Pater BP 395 59307 VALENCIENNES Cedex	v	39	129 777	360	Madame Cécile BALBONI	113	31	450 € CP 27/06/22	0€	720 €	720 €
47	Collège Pablo Neruda Rue de la Boutillerie 59150 WATTRELOS	L	33	419 205	287	Monsieur Guislain CAMBIER	52	18	500€	1 200 €	0€	1 700 €
						COLLEGES PRIVES						
48	Collège Immaculée Conception 22 Rue du Collège 59270 BAILLEUL	DK	8	129 982	638	Madame Isabelle MARCANT	205	32	450 €	0€	390 €	840 €
49	Collège Notre Dame 15 Rue Abbé Brasseur 59630 BOURBOURG	DK	20	418 631	652	Madame Nathalie STYNS	66	10	250 €	0€	180 €	430 €
50	Collège Saint-Luc Jeanne d'Arc 25 Bd de la Liberté 59400 CAMBRAI	С	9	459 281	980	Madame Anne SCHUPPE	231	24	250€	0€	660€	910 €
51	Collège Saint Jean 246 Rue Saint Jean 59500 DOUAI	D	15	132 412	796	Monsieur Jean-Marie CHUEPO	192	24	250 €	0€	90 €	340 €
52	Collège Notre Dame des Dunes 60 Rue du Sud 59140 DUNKERQUE	DK	17	126 184	547	Madame Christelle DHAINAUT-RUDENT	84	15	250 €	0€	780€	1 030 €
53	Collège Saint-Jacques 60 Rue Warein 59190 HAZEBROUCK	DK	21	141 786	529	Monsieur Philippe DAVIAUD	86	16	250 € CP 27/06/22	0€	90€	90 €
54	Collège Sainte Bernadette 124 Rue de la Résistance BP 111 59572 JEUMONT Cedex	Α	30	4 335	331	Monsieur Patrick CORVAUX	129	39	450 €	1 200 €	0€	1 650 €
55	Institution Libre 170 Rue du Collège CS 42033 59702 MARCQ EN BAROEUL Cedex	L	24	505 118	1587	Monsieur Igor Le Diagon	83	5	100€	0€	900€	1 000 €

	NOM DU COLLEGE siège de l'association sportive	Arrondt	Code Canton	N°TIERS de l'Assoc. Sportive	EFFECTIF DU COLLEGE	NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Nbre d'élèves licenciés à l'AS (source UNSS & UGSEL)	Ratio Licences/ Effectif %	AIDE FORFAITAIRE En grisé AS ayant déjà bénéficié de l'aide, CP du 27 juin 2022	STAGES DE PLEIN AIR ET DE PLEINE NATURE AU VAL JOLY	FINALE DE CHAMPIONNAT SCOLAIRE	MONTANT PROPOSE
	Collège Notre-Dame de Grâce 13 Rue de la Croix CS 50127 59602 MAUBEUGE Cedex	Α	30	126 831	629	Monsieur Grégory LABOUREUR	126	20	250 €	600 €	60 €	910 €
57	Collège Sacré Coeur Saint Thomas 234 Bis Rue de Lille 59200 TOURCOING	L	38	415 224	768	Monsieur Olivier MAHIEU	43	6	100 €	0 €	30 €	130 €
58	Collège Notre Dame des Anges 4 Rue du Bruille 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX	٧	34	418 634	874	Monsieur Gérald TAVERNE	162	19	250 € CP 27/06/22	0€	180 €	180 €
59	Collège Notre-Dame 4 Place du 8 Mai BP 4 59880 SAINT SAULVE	V	39	410 223	882	Madame Blandine DEBOOSERE	231	26	250 €	0€	900 €	1 150 €
60	Collège Saint Jean-Baptiste de la Salle 28 Rue du Faubourg de Paris 59300 VALENCIENNES	٧	39	404 197	924	Monsieur Emmanuel VYVEY	113	12	250 €	0 €	840 €	1 090 €
61	Collège Saint-Joseph - La Salle 34 Rue Saint Joseph BP 10082 59393 WATTRELOS Cedex	L	33	436 497	1352	Monsieur Frédéric VELA	184	14	250 €	0€	900 €	1 150 €
										TOT	AL	38 480 €



CRITERES D'ELIGIBILITE ET MONTANT DES BOURSES INDIVIDUELLES ATTRIBUEES AUX SPORTIFS NORDISTES INSCRITS SUR LA LISTE DU MINISTERE DES SPORTS

Réunion du Conseil départemental du 9 juillet 2018

CATEGORIE LISTE MINISTERE DES SPORTS	MONTANT DE LA BOURSE	CRITERES D'ELIGIBILITE
Elite	1 800 €	A/ Etre inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau établie par le Ministère des Sports dans l'une des catégories « élite », « senior »,
Senior	1 300 €	« relève/jeune », « espoir » (attestation ministère),
Relève/ Jeune	1 000 €	B/ Etre considéré comme amateur, il ne bénéficie pas du fait de sa pratique sportive d'émoluments constituant une source de revenus (attestation sur l'honneur), C/ Etre licencié dans un club nordiste (copie de la licence), D/ S'entraîner toute l'année avec son club à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure labellisée par le Ministère des Sports reprise ci-dessous : - Pôle labellisé par le Ministère des Sports français « France ou Espoir », - Club reconnu « partenaire d'Excellence » par le Ministère des Sports français, au titre de « Projet de Performance Fédéral » (PPF), - INSEP, Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance. Deux situations peuvent se présenter : La structure reconnue haut niveau est située dans le département du Nord Dès lors, le sportif s'engage à participer à la vie associative de son club et répondre aux éventuelles sollicitations du Conseil départemental du Nord en vue de mener des actions, notamment auprès des jeunes publics. La structure reconnue de haut niveau est implantée hors du département du Nord Dans ce cas, et seulement dans ce cas, le compétiteur est exempté du critère D. Il doit toutefois : -Attester qu'il n'existe pas, dans le département du Nord, une structure similaire à
		celle dans laquelle il s'entraîne, -Déclarer ne pas bénéficier d'aide financière d'une collectivité territoriale régionale ou départementale voire communale où est implantée géographiquement la structure.
Espoir	400 €	Reprenant l'ensemble des critères ci-dessus et avoir obtenu un titre de Champion de France ou une sélection en Equipe de France l'année de la demande ou celle précédant la demande.

CLUBS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE - SAISON 2022/2023

Discipline		Niveau	Division	Aide Départementale N-1	Arrondissement	TIERS	NOM DU CLUB	AIDE TOTALE 2022/2023	Contrat de Partenariat Payé en 2022	Montant de la Part Subvention	40 % de la Subvention Payée en 2022	Solde 60 % de la subvention Payé 1er semestre 2023
FOOTBALL	Féminin	2	Division 2	30 000 €	LILLE	653 938	LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB	30 000 €	6 000 €	24 000 =	9 600 :	€ 14 400 €
			D 4 FILL									
		1	Betcup Elite (Pro A)	75 000 €	DUNKERQUE	603 535	BCM GRAVELINES	75 000 €	15 000 €	60 000 ₹	€ 24 000 :	€ 36 000 €
	Masculin	2	Pro B	15 000 €	VALENCIENNES	505 377	AS CAIL DENAIN VOLTAIRE PORTE DU HAINAUT	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 =	€ 12 000 €
BASKET-BALL		2	FIOD	0 €	LILLE	505 398	LILLE METROPOLE BASKET CLUB	25 000 €	5 000 €	20 000 =	8 000 =	€ 12 000 €
2.10112			T. T.	75 000 €	LILLE	304 383	ESBVA LM	75 000 €	15 000 €	60 000 =	24 000	€ 36 000 €
	Féminin	1	Ligue Féminine	25 000 €	VALENCIENNES	504 844	UNION HAINAUT BASKET ST AMAND	75 000 €	15 000 €	60 000 =	24 000	€ 36 000 €
		2	Ligue Féminine 2	20 000 €	AVESNES	662 880	AS D'AULNOYE AYMERIES BASKETBALL	25 000 €	5 000 €	20 000 =	£ 8 000 s	€ 12 000 €
		1	Liqui Moly Star Ligue	75 000 €	DUNKERQUE	459 378	DUNKERQUE HANDBALL GD LITTORAL	75 000 €	15 000 €	60 000 =	€ 24 000 :	€ 36 000 €
	Masculin	3	N1 Elite	0 €	DUNKERQUE		HANDBALL HAZEBROUCK 71	10 000 €	2 000 €	8 000 \$	€ 3 200 :	€ 4800€
HANDBALL		1	Ligue Butagaz Energie	25 000 €	VALENCIENNES	161 066	HAND-BALL CLUB ST AMAND PORTE DU HAINAUT	75 000 €	15 000 €	60 000 =	£ 24 000 =	€ 36 000 €
	Feminin			20 000 €	AVESNES	158 605	HAND BALL CLUB AULNOYE-AYMERIES (pour le SAMBRE AVESNOIS HANDBALL)	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 :	€ 12 000 €
		2	Division 2	0€	LILLE	457 470	LOMME LM HANDBALL	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 :	€ 12 000 €
				50 000 €	LILLE	311 895	TOURCOING VOLLEY BALL LM	75 000 €	15 000 €	60 000 \$	24 000	€ 36 000 €
VOLLEY-BALL	Masculin	1	Ligue A	50 000 €	CAMBRAI	653 456	CAMBRAI VOLLEY	75 000 €	15 000 €	60 000 =	£ 24 000 =	€ 36 000 €
	Féminin	1	Ligue A	75 000 €	LILLE	124 717	VOLLEY CLUB MARCQ EN BAROEUL	75 000 €	15 000 €	60 000 =	24 000	€ 36 000 €
NATATION	Water Polo masculin	1	Pro A	0 €	LILLE	664 381	ENFANTS NEPTUNE TOURCOING	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 :	€ 12 000 €
WATER-POLO	Water-Polo Féminin	1	Elite	15 000 €	LILLE	2801	LILLE UNIVERSITE CLUB	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 :	€ 12 000 €
RUGBY	Masculin	4	Nationale 2	0€	LILLE	663 125	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY SPORT	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 =	€ 12 000 €
KUGDI	Féminin	1	Elite 1	15 000 €	LILLE	664 097	STADE VILLENEUVOIS LILLE METROPOLE (Ex intitulé LMRCV)	25 000 €	5 000 €	20 000 =	€ 8 000 =	€ 12 000 €
TENNIS DE	Masculin	2	Pro B	0 €	LILLE	617 816	LILLE METROPOLE TENNIS DE TABLE	10 000 €	2 000 €		€ 3 200 =	
TABLE				0€	DOUAI	664 380	CLUB TENNIS DE TABLE BRUILLE LEZ MARCHIENNES	10 000 €	2 000 €	8 000 \$	3 200	
	Féminin	2	Pro B	10 000 €	LILLE	435 984	CP LYSSOIS LILLE METROPOLE	10 000 €	2 000 €	8 000 =	3 200	€ 4800€
HOCKEY SUR GLACE	Masculin	2	Division 1	35 000 €	DUNKERQUE	304 177	HOCKEY SUR GLACE DK LES CORSAIRES	35 000 €	7 000 €	28 000 =	11 200	€ 16 800 €
				15 000 €	LILLE	616 866	LILLE METROPOLE HC	20 000 €	4 000 €		6 400	
HOCKEY (C	Fáminin		Elito	20 000 € 20 000 €	CAMBRAI DOUAI	68 756 465 396	CAMBRAI HOCKEY CLUB DOUAI HOCKEY CLUB	20 000 € 20 000 €	4 000 €		6 400 = 6 400 =	
HOCKEY (Gazon)	r eminin	'	Elite	0€	LILLE	663 323	POLO HOCKEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL	20 000 €	4 000 €		£ 6 400	
				0 €	LILLE	373 824	IRIS HOCKEY LAMBERSART	20 000 €	4 000 €		6 400	

CYCLISME	Route homme	3	Equipes Continentales UCI	35 000 €	LILLE	313 292	VELO CLUB ROUBAIX LM- pour l'équipe GOSPORT ROUBAIX LM	35 000 €	7 000 €	28 000 €	11 200 €	16 800 €
		1	Elite Nationale	10 000 €	LILLE	2801	LUC HANDIBASKET	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
		2	Nationale 1	10 000 €	DOUAI	628 368	TIGERS' DOUAI HANDIBASKET	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
HANDISDODT	Basket en Fauteuil			20 000 €	CAMBRAI	359 408	CAMBRAI HANDIBASKET	20 000 €	4 000 €	16 000 €	6 400 €	9 600 €
HANDISPORT		3	Nationale 2	10 000 €	DUNKERQUE	351 683	ACH LITTORAL COUDEKERQUE	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
				10 000 €	DUNKERQUE	430 283	HANDIBASKET CLUB GRAVELINES	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
	Rugby en Fauteuil	3	Nationale 3	10 000 €	LILLE	625 349	LILLE RUGBY CLUB IRIS 1924	15 000 €	3 000 €	12 000 €	4 800 €	7 200 €
				770 000 €				1 160 000 €	232 000 €	928 000 €	371 200 €	556 800 €

Montant total payé en 2022 : 603 200 €

.../...



Direction générale adjointe Solidarité Territoriale

Direction des Sports et de la Culture Service des Sports

> 03 59 73 59 59 Prénom.nom@lenord.fr Réf : 00000000000 Affaire suivie par : prénom Nom

CONVENTION

Organisateurs de manifestations sportives (subvention supérieure à 23 000 €)

Vu la délibération de la Commission Permanente en date d	u;
ENTRE:	
LE DEPARTEMENT DU NORD Représenté par le Président du Département du Nord,	d'une part,
ET	
LE CLUB/COMMUNE Représenté(e) par son Président,	d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :	

ARTICLE 1: Le Département du Nord attribue a est à, une subvention de qui se déroulera à	euros pour l'organisation de
La dépense correspondante sera imputée sur le l'exercice 2022 : <i>Opération 230090P005 / 23009</i>	
ARTICLE 2: Le Club/Commune	_ s'engage à :
 Utiliser la subvention départementale pour la l'article 1 de la présente convention. Associer le Conseil départemental à toutes partenariat. A ce titre, le logo du Conseil départemente graphique départementale, sur les docun de cette action. Présenter un bilan à la fin de l'année, en déta partenariat avec le Département dans le cadre d 	s les démarches entrant dans le cadre du emental devra apparaître, dans le respect de la nents et affiches édités pour la mise en œuvre illant chacune des actions mises en œuvre en
ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :	
manifestations ou compétitions entrant dans le	s documents, affiches et supports, dans le respect
l'adresse dircom@lenord.fr.	es supports reproduisant le logo du Département à votre envoi, la création proposée sera considérée
ARTICLE 4 - Litige :	
En cas de litige quant à l'application du présent l'arbitrage du Tribunal Administratif.	contrat, les parties conviennent de recourir à
	Fait à Lille, le
LE PRESIDENT DU CLUB LE MAIRE/COMMUNE	LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction générale adjointe Solidarité Territoriale DSC/2022/371 - CP du 26 septembre 2022 - Annexe 9

Direction des Sports et de la Culture Service des Sports

Tél: 03.59.73.xx.xx

Réf.: 00000000

Dossier suivi par : Prénom Nom

TIERS XXX XXX

CONVENTION « Clubs Excellence sportive » Saison 2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code du Sport, notamment les articles L.113-2 et R.113-2 ; Vu la délibération de la Commission Permanente du	,
Il est convenu entre :	
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD Ci-après dénommé le DEPARTEMENT DU NORD Représenté par le Président du Département du Nord,	d'une part,
ET	
LE CLUB SPORTIF/STRUCTURE Ci-après dénommé (e) Représenté(e) par son Président. Monsieur .	d'autre part.

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE:

Dans le cadre de la politique sportive volontariste et des actions de communication, le DEPARTEMENT DU NORD entend promouvoir et soutenir les pratiques des équipes sportives de haut niveau qui sont les vecteurs à la fois d'une promotion de son nom et de son image sur le département mais aussi sur l'ensemble du territoire national.

_		17 1 1	,		
Par	conséquent, il a été déc	dé, lors de la	a réunion de l	a Commission Perma	anente di
Pai	. ,	,		nctionnement d'un m	

Aide au fonctionnement de la structure : XXX €
 Contrat de Partenariat : XXX €

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir pour la saison 2022/2023 :

- les missions d'intérêt général que le club s'engage à mener,
 - les actions spécifiques de communication à réaliser,
 - le montant et les modalités de versement, par le DEPARTEMENT DU NORD, de l'aide départementale.

ARTICLE 2: MISSIONS D'INTERET GENERAL

Le club/structure_____ s'engage, en faveur des publics prioritaires des politiques départementales : jeunes collégiens, jeunes des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et personnes en situation de handicap à assurer les missions d'intérêt général suivantes :

- **2.1** Mettre en place durant la saison 2022/2023 au minimum une journée dénommée « Les Portes ouvertes du DEPARTEMENT DU NORD ». Il s'engage ainsi à accueillir gratuitement un public cible : collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap en vue de les initier à la pratique sportive. De mettre également à disposition de ces jeunes les entraîneurs et le matériel nécessaire pour la pratique sportive en toute sécurité.
- **2.2** Mettre en place, dans au moins un établissement scolaire du secondaire ou tout autre établissement relevant d'une politique départementale, au minimum, une rencontre (échanges, débats) durant la saison sportive 2022/2023, sous forme de conférence qui associera les jeunes (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) et les joueurs et/ou entraîneurs de l'équipe première en vue d'exposer leur parcours sportif, voire scolaire.
- **2.3** Rendre disponible un ou plusieurs compétiteurs de l'équipe première pour participer à diverses opérations spécifiques départementales à l'exemple des Animations Sportives « Village en Sport » du Département....

Pour mener à bien les différentes missions qui lui sont imparties par la présente convention, le club/structure_____ s'engage non seulement à répondre à toutes les sollicitations spontanées du DEPARTEMENT DU NORD mais surtout à prendre l'initiative de proposer aux organismes associés du DEPARTEMENT DU NORD toute action innovante entrant dans le cadre ci-dessus défini.

- **2.4** S'engager à prendre l'attache de la Direction Adjointe de l'Education pour étudier la possibilité de s'inscrire sur la plateforme « monstagedetroisième.lenord.fr, en vue de permettre aux collégiens du département du Nord de trouver un stage d'observation au sein d'une association ou d'une entreprise.
- **2.5** Proposer des journées intitulées « Job Dating » destinées à mettre en contact des employeurs du monde sportif et des personnes à la recherche d'emploi. Ce dispositif ne concernerait que des clubs sportifs sélectionnés par le Département.

Le club/structure______ doit justifier de ce rôle actif et constructif et chacune des actions qu'il aura pu mener devra faire l'objet d'un compte rendu détaillé et chiffré afin d'évaluer, le plus précisément possible, les missions d'intérêt général réalisées avec l'aide de la collectivité publique.

ARTICLE 3: ACTIONS SPECIFIQUES DE COMMUNICATION:

3.1 Obligations à la charge du club :

Le club/structure s'engage à mener les actions spécifiques de communication énumérées ciaprès :

- Programmer une communication spécifique pour la présentation de l'équipe 2022/2023 et afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur tous les supports de communication : site internet, réseaux sociaux, plaquettes, journal du club, affiches, posters officiels, billets, flyers, véhicules...
- Faire figurer le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur l'équipement textile de chacun des compétiteurs utilisé lors de tous les matchs (officiels et amicaux) à domicile mais aussi à l'extérieur selon les modalités déterminées par le Conseil départemental du Nord.
- Poser (en accord avec le propriétaire de l'équipement) le logo du DEPARTEMENT DU NORD sur le site de compétition (salle, stade, piscine, patinoire...) mais aussi sur le ou les panneaux leds, panneaux de score et dans le vestiaire de l'équipe première et les lieux d'entraînement.
- Afficher le logo du DEPARTEMENT DU NORD dans tous les lieux qui accueillent les partenaires et la presse (salle de réception d'avant match, salle VIP de fin de rencontre et salle de point presse, mur d'interview...).

3.2 Opérations de Relations Publiques :

- Proposer un lancement de match effectué par l'élu avec une remise de trophée du meilleur joueur.
- Fournir au DEPARTEMENT DU NORD, pour chaque match à domicile (officiels et amicaux), des places VIP avec accès à l'espace partenaire.
- Mettre à disposition du DEPARTEMENT DU NORD des invitations pour les publics cibles (collégiens, adolescents des centres sociaux, enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Mineurs Non Accompagnés (MNA), bénéficiaires des minimas sociaux et/ou personnes en situation de handicap) en vue d'assister aux rencontres officielles et amicales de l'équipe première lors de matchs à domicile.
- Autoriser le Département du Nord à utiliser à son profit, sur tout support et par tout moyen, l'image, le nom, les signes distinctifs du club et celle des compétiteurs et entraîneurs de l'équipe première.

Le club/structure s'engage à remettre, à la fin de la saison 2022/2023, un dossier de presse complet comprenant, de manière exhaustive, les éléments de la presse écrite ou tout autre support d'information (radio, tv et internet) qui ont contribué à promouvoir l'image du Département du Nord.									
3.4 Promotion du territoire									
Le club/structure s'engage à valoriser l'image du DEPARTEMENT DU NORD lors de ses déplacements en France voire à l'étranger.									
ARTICLE 4 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE									
4.1 : Nature de l'aide départementale									
Afin de permettre la réalisation de l'ensemble des actions énumérées ci-dessus, le Département du Nord s'engage à verser, au titre de la saison sportive 2022/2023, une aide de fonctionnement et de partenariat dont le montant global s'élève à € et dont le règlement sera effectué selon les modalités reprises à l'article 4.2.									
4.2 Modalités de versement de l'aide départementale									
Le versement de ladite aide départementale se fera selon les modalités suivantes : Aide au fonctionnement de la structure : XX % à la signature de la présente convention qui sont versés dans le courant du deuxième semestre de <u>l'année 2022</u> . Le solde, soit XX % sera versé, en 2023, au vu de la présentation par le club/structure d'un rapport d'activités faisant apparaître la réalisation de l'une ou l'autre des missions d'intérêt général reprises et détaillées aux points 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental de <u>l'exercice</u> 2023.									
<u>Contrat de Partenariat</u> : Le règlement interviendra à la signature de la présente convention dans le courant du deuxième semestre de <u>l'année 2022</u> .									
ARTICLE 5: RESPONSABILITES – ASSURANCES									
Les activités du club/structure sont placées sous sa responsabilité exclusive.									
Le club/structure devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que la responsabilité du DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être recherchée ou inquiétée d'aucune manière que ce soit dans la réalisation des missions détaillées dans l'article 2.									
Par ailleurs, le club/structure se conformera aux prestations réglementaires relatives à l'exercice de son objet.									
En outre, le club/structure fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de sorte que le DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être inquiété en aucune façon à ce sujet.									
En outre, le club/structure fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de sorte que le DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être inquiété en aucune façon à ce sujet. ARTICLE 6: OBLIGATIONS ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS									
DEPARTEMENT DU NORD ne puisse être inquiété en aucune façon à ce sujet. ARTICLE 6: OBLIGATIONS ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET									

3.3 Dossier de presse

◆ Un rapport d'activités détaillé retraçant, à l'issue de la saison sportive écoulée, la réalisation des missions d'intérêt général, signé par le président ou toute personne habilitée à cet effet.

les comptes rendus de ses assemblées générales et conseils d'administration et à l'informer de toute modification éventuelle apportée à ses statuts ou à la composition de ses instances.
Les derniers bilans et compte de résultats complets ainsi que leurs annexes, dès le mois qui suit leur approbation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le DEPARTEMENT DU NORD pourra accéder à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par lui pour s'assurer que les actions entreprises par le _____s'inscrivent dans le cadre de ses engagements contractuels.

Le club/structure_____, dès lors qu'il est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou (plusieurs) commissaire(s) aux comptes ou qu'il fait volontairement appel à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre au DEPARTEMENT DU NORD tout rapport produit par celui-ci (ceux-ci) sans délai et à assurer la certification des documents transmis.

ARTICLE 7: DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

7.1 Durée de la Convention

La présente convention est consentie au titre de la saison sportive 2022/2023.

7.2 : Résiliation de la convention

- En cas de non respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente, ou en cas de faute caractérisée du club (par exemple : fraude fiscale, falsification de la comptabilité, etc.), la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception valant mise en demeure. Une telle résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité et pourra faire l'objet d'un ordre de reversement de la part du DEPARTEMENT DU NORD.
- Dans le cadre d'un redressement judiciaire, les parties conviennent qu'elles adapteront les dispositions de la présente convention afin de garantir leurs intérêts respectifs.
- Dans le cadre d'une liquidation judiciaire, la convention sera en revanche résiliée de plein droit et le DEPARTEMENT DU NORD ne sera plus redevable d'aucun religuat d'aide quelle gu'elle soit.

ARTICLE 8: REGLEMENT D'EVENTUELS LITIGES

Le DEPARTEMENT DU NORD se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du club/structure______ à ses obligations contractuelles. Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille

LE PRESIDENT DU CLUB/STRUCTURE

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DU NORD





ALLEZ LES DOGUES FAIR-PLAY



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Fédération	N°Tiers Gd Angle	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond ^t	Code canton	Nom et adresse du Président	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
	•	•			FEDERATIONS OLYMPIQUES							
Athlétisme	662 212	LES CLOPAINS Trail de la Fraise	Valenciennes	34	Madame Gaëlle PINATON 1201 Route de Roubaix 59226 LECELLES	29 mai 2022	Lecelles	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	59 980 €	3 280 €	2 000 €
Athlétisme	32 065	Office Municipal des Sports 25ème édition de Oxyg'hem	Lille	13	Monsieur Etienne DELEPAUT 42 Rue du Général Leclerc 59510 HEM	26 mai 2022	Hem	Epreuve de masse interrégionale	1 000 €	17 500 €	1 000 €	1 000 €
Athlétisme	428 532	Lille Métropole Athlétisme Course de la Citadelle	Lille	40	Monsieur Alain LIGNIER Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	26 juin 2022	Lille	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	35 250 €	2 000 €	2 000 €
Athlétisme	98 143	Comité Course des Terrils 38ème course des Terrils	Valenciennes	34	Monsieur Denis BIREMBAUT 43 Rue Pasteur 59860 BRUAY SUR ESCAUT	25 septembre 2022	Raismes	Epreuve de masse interrégionale	4 800 €	87 024 €	5 000 €	5 000 €
Athlétisme	37 960	Club des Marcheurs Roubaisiens 28 Heures Internationales de Roubaix à la Marche	Lille	32	Monsieur Thierry CATRY 3 Rue de l'Epeule 59100 ROUBAIX	17-18 septembre 2022	Roubaix	International	4 800 €	49 000 €	4 800 €	4 800 €
Athlétisme	334 253	Office Municipal des Sports de Marchiennes Les 10 et 21,1 km de Marchiennes	Douai	35	Monsieur Michel D'HONT 42 rue du Clos 59870 MARCHIENNES	9 octobre 2022	Marchiennes	National	2 400 €	42 400 €	2 400 €	2 400 €
Athlétisme	652 539	Lambersart Athlétisme 36èmes Foulées Lambersartoises	Lille	22	Madame Danielle VERRIEST 1 Allée du Général Koenig APT 16 59130 LAMBERSART	25 septembre 2022	Lambersart	Epreuve de masse interrégionale	2 850 €	28 573 €	2 850 €	2 850 €
Athlétisme	624 414	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord Nocturne du Val Joly - 8ème édition	Avesnes sur Helpe	19	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 Rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	22 octobre 2022	Eppe Sauvage	Epreuve de masse interrégionale	3 000 €	16 550 €	3 000 €	épreuve annulée
Athlétisme	428 291	Courir à Gravelines 25èmes Boucles de l'Aa	Dunkerque	20	Monsieur Laurent TASSOU 229 Rue des Anciens d'AFN 59820 GRAVELINES	15-16 octobre 2022	Gravelines	Epreuve de masse interrégionale	2 000 €	30 800 €	2 000 €	2 000 €
Athlétisme	78 631	US Tourcoing Athlétisme Les Boucles Tourquennoises	Lille	37	Monsieur Marc DUFOUR 33 Rue Michel de Montaigne 59960 NEUVILLE EN FERRAIN	16 octobre 2022	Tourcoing	Epreuve de masse interrégionale	2 900 €	30 900 €	2 900 €	2 900 €
Athlétisme	624 414	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord Week-End Cross et Activités de pleine nature	Lille	28	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 Rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	5-6 novembre 2022	Lomme	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	8 680 €	1 500 €	1 500 €
Athlétisme	624 414	Comité Départemental d'Athlétisme du Nord Course Nature du Val de Marque	Lille	13	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL 30 Rue des Bleuets 59600 MAUBEUGE	20 novembre 2022	Hem	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve Challenge Nord Evasion	19 500 €	4 000 €	4 000 €
Athlétisme	604 645	Urban Trail, 5 Km et 10 kmLigue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France Urban Trail, 5 Km et 10 kmLigue Régionale d'Athlétisme des Hauts de France	Lille	23	59650 VILLENEUVE D'ASCQM. Philippe LAMBLIN Avenue de la Chatellerie 59650 VILLENEUVE D'ASCQM. Philippe I AMBLIN	1 octobre 2022	Lille	International	12 000 €	270 035 €	50 000 €	50 000 €
Aviron	664 664	Gravelines Aviron La Descente de l'AaGravelines Aviron La Descente de l'AaGravelines Aviron La Descente de l'Aa La Descente de l'Aa	Dunkerque	20	Philippe I AMBI IN 59820 GRAVELINESMONSIEUR Philippe LOT 41 Chemin du Guindal 59820 GRAVELINESMONSIEUR Philippe LOT 59370 MONS EN BAROEULMONSIEUR	2 octobre 2022	Gravelines	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	5 540 €	1 500 €	1 500 €
Badminton	662 337	Tournoi Econational de MonsAssociation Badminton Monsoise Tournoi Econational de MonsAssociation Badminton Monsoise	Lille	25	59370 MONS EN BAROGULMonsieur Bruno RIVIERE 33 Rue du Baroeul 59370 MONS EN BAROEULMonsieur Bruno RIVIERE 59150 WATTRELOSMOnsieur Florent	9-10 juillet 2022	Mons en Baroeul	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	13 220 €	1 200 €	1 200 €
Badminton	612 086	Wattrelos Badminton Cup's des Hauts de FranceClub Omnisport Wattrelosien Section Badminton (COW Badminton) Wattrelos Badminton Cup's des Hauts de FranceClub Omnisport Wattrelosien Section Badminton (COW	Lille	33	159150 WATTRELOSMonsieur Florent ROUSSEL 3 Rue de l'Hippodrome 59150 WATTRELOSMonsieur Florent ROUSSEL 59240 DUNKERQUEMOnsieur	14-15 janvier 2023	Wattrelos	National	1 000 €	15 330 €	1 000 €	1 000 €
Beach Volley	664 061	Tournoi de Série 1 de Beach-VolleyDunkerque Grand Littoral Volley-Ball Tournoi de Série 1 de Beach-VolleyDunkerque Grand Littoral Volley-Ball	Dunkerque	16	59240 DUNKERQUEMOnsieur Arnaud BRILLET 71 Rue du Général Hoche 59240 DUNKERQUEMOnsieur Arnaud BRILLET OS TREVEN I Monsieur Abdelrani	14-16 juillet 2022	Dunkerque	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	35 320 €	7 000 €	2 000 €
Вохе	663 938	Douai Boxing Club Rencontre internationale de BoxeDouai Boxing Club Rencontre internationale de BoxeDouai Boxing Club Rencontre internationale de Boxe	Douai	15	OSTREVENTMÖRSTEUF Abdelrani FELOUKI 4 Square d'Albi 59182 MONTIGNY EN OSTREVENTMONSIEUR Abdelrani 59138 PONT SUR SAMBREMONSIEUR	29 octobre 2022	Douai	International	2 500 €	63 000 €	10 000 €	10 000 €
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	157 014	75ème Grand Prix de la Ville de Bavay Vélo Club Bavaisien 75ème Grand Prix de la Ville de Bavay Vélo Club Bavaisien	Avesnes sur Helpe	5	59138 PONT SUR SAMBREMONSIEUR Alain CHANDELIER 251 rue Notre-Dame 59138 PONT SUR SAMBREMONSIEUR Alain CHANDELIER	21 août 2022	Bavay	National	1 000 €	13 610 €	1 200 €	1 200 €

Fédération	N°Tiers Gd Angle	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond ^t	Code canton	Nom et adresse du Président	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	119 379	Grand Prix des MarbriersComité des Fêtes et du Tourisme de Bellignies Grand Prix des MarbriersComité des Fêtes et du Tourisme de Bellignies	Avesnes sur Helpe	5	59570 BELLIGNIESMadame Nadine GILLOT Mairie 59570 BELLIGNIESMadame Nadine GILLOT 59610 FOURMIESMOnsieur Jacques	23 août 2022	Bellignies	National	2 900 €	28 171 €	3 000 €	3 000 €
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	507 419	89ème édition du Grand Prix de Fourmies Association le Grand Prix de Fourmies 89ème édition du Grand Prix de Fourmies Association le Grand Prix de Fourmies	Avesnes sur Helpe	19	THIBAUX Hötel de Ville 59610 FOURMIESMonsieur Jacques THIBAUX Hötel de Ville 59610 FOURMIESMonsieur Jacques THIBAUX 59610 FOURMIESMonsieur Jacques	11 septembre 2022 11 septembre 2022 11 septembre 2022	Fourmies	International	35 000 €	384 570 €	35 000 €	35 000 €
Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)Cyclisme (Route)	507 419	Choralis Fourmies Féminine ClassicAssociation le Grand Prix de Fourmies Choralis Fourmies Féminine ClassicAssociation le Grand Prix de Fourmies	Avesnes sur Helpe	19	THIBAUX Hôtel de Ville 59610 FOURMIESMOnsieur Jacques THIBAUX Hôtel de Ville 59610 FOURMIESMOnsieur Jacques THIBAUX 59272 DONMOnsieur Pascal	11 septembre 2022	Fourmies	International	5 000 €	48 170 €	10 000 €	5 000 €
Cyclisme (VTT)Cyclisme (VTT)Cyclisme (VTT)	306 274	Championnats d'Europe de Beach Race Comité Régional de Cyclisme Hauts de France Championnats d'Europe de Beach Race Comité Régional de Cyclisme Hauts de France	Dunkerque	17	59272 DUNMOISIEUR PASCAI SERGENT 15 rue Gustave Delory 59272 DONMOnsieur Pascal SERGENT 59240 DUNKERQUEMONSIEUR LUC	11 décembre 2022	Dunkerque	International	3 000 €	55 500 €	3 000 €	3 000 €
Football	106 763	Tournoi U12 et tournoi Ü9Football Club Dunkerque Malo Plage Tournoi U12 et tournoi U9Football Club Dunkerque Malo Plage	Dunkerque	17	59240 DUNKERQUEMONSIEUR LUC HEIDEMANN 73 rue Joseph Jacquard 59240 DUNKERQUEMONSIEUR LUC HEIDEMANN 59136 WAVKINMONSIEUR TRIETRY	5-6 juin 2022	Dunkerque	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	26 960 €	2 000 €	1 100 €
Football	38 793	Tournoi International féminin U12/U13Football Club Santois Tournoi International féminin U12/U13Football Club Santois	Lille	28	ALSTERS 36 rue Raymond Poincaré 59136 WAVRINMonsieur Thierry L STERS 59136 WAVRINMOnsieur Thierry	4 juin 2022	Santes	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	10 000 €	3 500 €	1 100 €
Football	38 793	Tournoi International Féminin U10/U11Football Club Santois Tournoi International Féminin U10/U11Football Club Santois	Lille	28	59136 WAVRINMOnsieur Thierry ALSTERS 36 rue Raymond Poincaré 59136 WAVRINMonsieur Thierry A STERS 59290 WASQUEHALMadame Anne-	5 juin 2022	Santes	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	15 800 €	3 500 €	1 100 €
Hockey (gazon)Hockey (gazon)Hockey (gazon)	616 866	Tournoi National des clubs catégorie U12Lille Métropole Hockey Club Tournoi National des clubs catégorie U12Lille Métropole Hockey Club	Lille	22	59290 WASQUEHALMadame Anne- Sophie RENAUD 80 rue de Marcq 59290 WASQUEHALMadame Anne- Sophie RENAUD MARQUEMONIEUT Benjamin	25-26 juin 2022	Lambersart	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	12 450 €	2 000 €	2 000 €
Natation (Water-Polo)Natation (Water-Polo)Natation (Water-Polo)	39 895	Coupe de France des Régions de water-polo U13Comité Départemental du Nord de la Fédération Française de Natation Coupe de France des Régions de water-polo U13Comité Départemental du Nord de la Fédération	Dunkerque	20	MERCIER 13 Les Bruyères 59510 FOREST SUR MARQUEMonsieur Benjamin	7-10 juillet 2022	Gravelines	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	66 400 €	5 000 €	4 000 €
Rugby	663 978	Ligue des Hauts de France de Rugby Lille Métropole Rugby FestivalLigue des Hauts de France de Rugby Lille Métropole Rugby Festival	Lille	40	Place Cadet Rousselle 59650 VILLENEUVE D'ASCQMonsieur Sébastien CARREZ Place Cadet Rousselle	22-24 septembre 2022	Lille	Epreuve de masse interrégionale	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	175 000 €	25 000 €	25 000 €
Tennis	96 077	Tennis Club de Ronchin Championnat de France de Tennis fauteuilTennis Club de Ronchin Championnat de France de Tennis fauteuil	Lille	26	4 rue de la Liberté 59780 BAISIEUXMonsieur Ludovic RAMONET 4 rue de la Liberté	9-11 septembre 2022	Ronchin	National	1 500 €	11 904 €	2 000 €	2 000 €
				FE	DERATIONS NON OLYMPIQUES							
Char à voile	314 621	USG Char à Voile Union Sportive Gravelinoise Char à Voile Championnat d'Europe de Karts à voileUSG Char à Voile Union Sportive Gravelinoise Char à Voile Championnat d'Europe de Karts à voile	Dunkerque	20	50 Impasse de Bretagne 62215 OYE PLAGEMonsieur Dominique RIVAL 50 Impasse de Bretagne	17-19 septembre 2022 17-19 septembre 2022	Gravelines	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	29 400 €	3 000 €	3 000 €
Pêche au Coup	662 215	Française des Pêches Sportives 28ème Championnat du Monde Féminin de Pêche au CoupComité Régional Hauts de France de la Fédération Française des Pêches Sportives 28ème Championnat du Monde Féminin de Pêche au	Dunkerque	20	109 Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOINGMadame Audrey NUTTENS 109 Chaussée Pierre Curie	15-21 août 2022	Gravelines	International	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	111 400 €	10 000 €	3 000 €
Sport automobile	614 728	Ecurie Centurion 4ème Rallye Régional des CenturionsEcurie Centurion 4ème Rallye Régional des Centurions	Avesnes sur Helpe	7	Rue des Cligneux 59330 HAUTMONTMonsieur Olivier PIERQUIN Rue des Cligneux	25-26 juin 2022	Avesnes sur Helpe	National	1 000 €	56 000 €	3 000 €	1 000 €
Sport automobile	494 233	Association Sportive Autmobile Sambre et Helpe 40ème Rallye de Fourmies en AvesnoisAssociation Sportive Autmobile Sambre et Helpe 40ème Rallye de Fourmies en Avesnois	Avesnes sur Helpe	19	45 rue d'Avesnes 59177 SAINS DU NORD Monsieur Eric LEFEBVRE 45 rue d'Avesnes 59177 SAINS DU NORD	6-7 août 2022	Fourmies	National	2 000 €	92 400 €	2 500 €	2 000 €
Sport automobile	429 611	Eurométropole Rallye Organisation Renties Ypres RallyeEurométropole Rallye Organisation Renties Ypres Rallye	Dunkerque	8	65 Rue de la Crête 59650 VILLENEUVE D'ASCQMonsieur Clément MASCLEF 65 Rue de la Crête	. 18-21 août 2022	Boeschepe	International	1 200 €	903 500 €	3 500 €	2 000 €
Squash	602 517	Tennis Squash Badminton Valenciennes Open National Masculin TSBV 2022Tennis Squash Badminton Valenciennes Open National Masculin TSBV 2022	Valenciennes	39	43 Rue Thiers 59300 VALENCIENNESMonsieur Frédéric BARDZINSKI 43 Rue Thiers	8-10 avril 2022	Valenciennes	National	1 000 €	12 580 €	1 000 €	1 000 €
Squash	626 404	Ligue des Hauts de France de Squash Open international de Squash des Hauts de FranceLigue des Hauts de France de Squash Open international de Squash des Hauts de France	Lille	40	2 rue Saint Georges 62112 GOUY SOUS BELLONNEMonsieur Aurélien CARLIER 2 rue Saint Georges	24-28 août 2022	Lille et Villeneuve d'Ascq	International	4 000 €	54 400 €	10 000 €	4 000 €
				FEDERA	TIONS SCOLAIRES & UNIVERSITAIR	ES						

Fédération	N°Tiers Gd Angle	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond ^t	Code canton	Nom et adresse du Président	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
UNSS	624 250	Union Nationale du Sport Scolaire Cross UNSS 2022Union Nationale du Sport Scolaire Cross UNSS 2022	Lille	40	Monsieur Ludovic LEMPENS Directeur Départemental Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQMonsieur Ludovic LEMPENS Directeur Départemental Stadium Lille Métropole Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	30 novembre 2022	Dunkerque ou Douai	Epreuve de masse interrégionale	35 000 €	82 000 €	35 000 €	35 000 €
				C	DLLECTIVITES TERRITORIALES							
Athlétisme	1 353	Commune de Somain Urban Trail de SomainCommune de Somain Urban Trail de Somain	Douai	35	Monsieur Julien QUENNESSON Maire Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 59490 SOMAINMonsieur Julien QUENNESSON Maire Hôtel de Ville Place Jean Jaurès 59490 SOMAIN	15 octobre 2022	Somain	National	Epreuve exceptionnelle organisée dans le Nord	36 300 €	7 260 €	2 000 €
											TOTAL 1	232 650 €
Nom de l'Association	AngleN°Tie	Nom et adresse du Président	année N-1Montar	nt attribué	diama sitif 0000 0000							woman
Association Les Doggies Ambassadeurs du Fair Play	653 725	Monsieur Thierry ALSTERS 50 rue de Bethune 59 320 HAUBOURDIN	15 000 €		23 000 €						TOTAL 2	23 000 €
	•										TOTAL GENERAL	255 650 €



RAPPORT N° DSC/2022/371

COMMISSION PERMANENTE Réunion du 26 septembre 2022

<u>OBJET</u>: Attribution de subventions au titre de la politique sportive.

I - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES

1.1 Manifestations sportives

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux porteurs de projets locaux pour la mise en place d'actions en matière sportive.

L'annexe 1 détaille les principes et critères relatifs au financement des tournois de Football.

1.2 <u>Reconduction du partenariat avec l'association « les DOGGIES » pour la mise en place d'un dispositif en faveur des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)</u>

En 2021, un partenariat a été engagé avec l'association « les Doggies - Ambassadeurs du Fairplay », afin de permettre à une cinquantaine de jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance et leurs encadrants d'assister de façon privilégiée (places au plus près des joueurs) aux matchs du Championnat de France de Ligue 1 du LOSC, à domicile, durant la saison 2021/2022.

Ces places ont été réparties de manière équitable sur l'ensemble du territoire départemental. Ainsi, 979 enfants confiés à l'ASE ont pu profiter de ces rencontres sportives de très haut niveau.

Une subvention départementale de 15 000 € (DSC/2021/383) avait alors été attribuée à l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay", pour réaliser cette opération.

Pour cette nouvelle saison, il est proposé d'offrir, en plus du billet, une écharpe de supporter à tous les enfants qui assisteront aux matchs du LOSC dans le cadre de cette action soutenue par le Département.

L'achat des écharpes représente un coût de 8 000 € qui sera imputé sur l'enveloppe de la politique sportive (cf maquette écharpe annexe 10).

Le budget global de ce partenariat s'élève donc à 23 000 € au total.

Il est proposé d'attribuer une subvention de **23 000** € à l'association "Les Doggies – Ambassadeurs du Fairplay" qui prendra en charge l'ensemble de la billetterie, l'achat des écharpes et l'accueil des structures, lors des matchs de la saison 2022/2023, en liaison avec les agents du service des sports. Les modalités contractuelles sont reprises et détaillées dans la convention jointe au présent rapport (annexe 2).

Les demandes sont détaillées en annexe 3 pour un montant global de subventions de 258 650 €.

II - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLEGES

La pratique sportive régulière, notamment dans les établissements publics et privés, contribue à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des jeunes collégiens. Elle encourage et favorise l'exercice d'une activité sportive encadrée sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Tous les établissements du second degré, publics comme privés, comptent une Association Sportive (AS), dont la présidence est assurée par le chef d'établissement. Les collégiens qui souhaitent pratiquer une activité sportive, en plus des cours obligatoires d'EPS, peuvent ainsi adhérer à l'association sportive de leur collège.

Les modalités d'intervention en faveur des associations sportives de collèges sont définies en annexe 4.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 155 associations sportives de collèges (dont 132 publics et 23 privés) ont déjà bénéficié d'une aide départementale représentant un montant de 56 530 € (délibération DSC/234 du 27 juin 2022).

Depuis, d'autres associations sportives de collèges ont adressé leurs dossiers au Département pour leur fonctionnement (aide forfaitaire), l'organisation d'un stage sportif au Val Joly, ainsi que pour la participation à une finale de championnat scolaire représentant un montant total de 38 480 €.

Ces demandes pour l'année scolaire 2021/2022 sont reprises en annexe 5 pour un montant global de 38 480 €.

III - BOURSES INDIVIDUELLES AUX SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU

Le Département accompagne les sportifs nordistes de haut niveau amateurs (cf. modalités d'éligibilité en annexe 6). Des dossiers ont été présentés par un certain nombre de ces sportifs qui remplissent les conditions pour bénéficier d'une aide départementale.

Les demandes de bourses en faveur des sportifs de haut niveau sont reprises dans le tableau joint en annexe 7 pour un montant global de 69 000 €.

IV – CLUBS SPORTIFS NORDISTES DE HAUT NIVEAU

Clubs proposés pour la saison 2022/2023

En 2013, le Département du Nord a souhaité mettre en place une politique dite de « l'Excellence sportive », destinée à accompagner les clubs qui, dans leur développement économique et leur performance sportive, participent au rayonnement départemental, régional, national, voire à l'international (délibération DSJ/2013/578 des 24 et 25 juin 2013).

Le Département a pu ainsi renforcer son image dynamique véhiculée avec les équipes partenaires sélectionnées pour intégrer ce nouvel axe de la politique sportive.

La représentativité territoriale, le plus haut niveau sur l'arrondissement, la mixité et la pratique handisport, ont été les critères retenus pour déterminer les clubs concernés par ce dispositif, renouvelé jusqu'à la saison 2021/2022, soit 27 structures de haut niveau (dont 6 handisport), pour un montant total de 780 000 €.

Pour la prochaine saison sportive 2022/2023, la politique concernerait ainsi 35 clubs sportifs de haut niveau (16 féminin, 13 masculin et 6 mixte/handisport), issus de sports collectifs parmi certaines disciplines olympiques et paralympiques : Basket-Ball, Cyclisme, Football, Hockey (gazon), Hockey sur glace, Hand-Ball, Natation (Water-Polo), Rugby, Tennis de table et Volley-Ball, Basket et Rugby Fauteuil.

Le tableau, repris en annexe 8, détaille le montant des aides départementales proposées en faveur des 35 clubs sportifs de haut niveau.

Les modalités de l'intervention financière du Département sont, quant à elles, établies au moyen d'une convention de partenariat qui définit les Missions d'Intérêt Général et les actions spécifiques de communication, en vue d'assurer la promotion et le rayonnement du Nord (annexe 9).

Le montant global des aides proposé en faveur des 35 clubs de l'Excellence sportive pour la saison 2022/2023 s'élève à 1 160 000 €.

Reconduction du dispositif en faveur des Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et l'Excellence sportive

En 2021, 14 clubs issus de l'Excellence sportive ont proposé à des jeunes nordistes et leurs accompagnants du dispositif Aide Sociale à l'Enfance (ASE), d'assister, dans leur arrondissement, à 26 rencontres de haut niveau. Ainsi, 1 059 places ont été utilisées (pour 1 169 places offertes).

Il est proposé de renouveler cette opération pour la saison 2022/2023 en sollicitant de nouveau des structures de haut niveau pour l'accueil des jeunes de l'ASE.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer aux organisateurs d'épreuves sportives, les subventions détaillées dans l'annexe 3 du rapport, pour un montant global de 258 650 € ;
- d'attribuer aux associations sportives de collèges publics et privés, des aides détaillées dans l'annexe 5 du rapport, pour un montant global de 38 480 € ;
- d'attribuer les bourses départementales aux sportifs de haut niveau amateurs, reprises dans l'annexe 7 du rapport, pour un montant total de 69 000 €;
- d'attribuer aux clubs de l'Excellence sportive, les aides pour un montant total de 1 160 000 €, repris en annexe 8 du rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (associations/communes, clubs de l'Excellence), dans les termes des projets joints au rapport, en annexe 2 et 9;
- d'imputer ces dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022, Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 29009OP004 (bourses sportifs haut niveau) et 23009OP002 (clubs excellence sportive).

CODE GRA	ND ANGLE	ENGAGEMENTS						
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT				
23009OP005	23009E15	2 173 700	1 669 880	297 130				
23009OP004	23009E01	136 000	67 000	69 000				
23009OP002	23009E18	3 035 800	0	1 160 000				

François-Xavier CADART Conseiller Départemental délégué aux Sports